

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2013

Réception par le Prefet : 19/11/2013

Publication : 22/11/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2013-10-2-9

Séance du vendredi 15 novembre 2013

### **CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE PIEMONTE VAL D'ARGENT PAYS WELCHE 2010 2013 ORGANISATION DE LA BOURSE AUX MINERAUX A SAINTE MARIE AUX MINES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-5-5-3 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative à la révision à mi-parcours des Contrats de Territoire de Vie,
- VU la délibération n° CG-2012-6-2-1 du 6 décembre 2012 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue, au titre du Contrat de Territoire de Vie Piémont-Val d'Argent-Pays Welche une subvention de 140 000 € à la Ville de SAINTE-MARIE-AUX-MINES pour l'organisation de la Bourse aux Minéraux en 2013 ;
- décide de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65734, programme F741 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU  
15 NOVEMBRE 2013

**Contrat de Territoires de Vie Piémont – Val d'Argent – Pays Welche  
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
CTV00225	<b>SAINTE-MARIE-AUX-MINES</b> Organisation de la bourse aux minéraux 2013  COFINANCEMENT : aucun	140 000,00
Total		140 000,00